

Recrutement Contrat d'Apprentissage

Secteur :
Restauration

 **Postule avant
le 6 juin**

Côtes d'Armor
Région Bretagne



OFFRE N°

41984

SECTEUR

RESTAURATION

TYPE DE CONTRAT

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

DURÉE CONTRAT

2 AN(S)

TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS PLEIN

ENTREPRISE

CMA 22 - RECRUTEMENT DU 11/06/19 AU

18/06/19

LIEU

COTES D'AMOR - REGION BRETAGNE

**(LAMBALLE, ST MALO, DINAN, RENNES, BAINS
DE BRETAGNE...)**

POSTULEZ AVANT LE

06/06/2019

PRISE DE POSTE

08/07/2019

CONTACT

Emile MADIN

emadin@cnarm.fr

06 93 13 34 41

STANDARD
 **02 62 15 00 00**

APPRENTI SERVEUR EN SALLE H/F

► DESCRIPTIF

Vous préparez un CAP de Service en Restauration. Vous participez à l'approvisionnement et au stockage des marchandises. Vous assurez la mise en place et la préparation spécifique de la salle, le service des plats et des boissons, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité. Vous assurez l'entretien des locaux et des équipements. Vous accueillez des clients. Vous vous adaptez au rythme de travail rapide. Vous possédez un geste sûr et élégant tant au bar qu'en salle ou en terrasse.

► PROFIL RECHERCHÉ

NIVEAU : Collège ou lycée

DIPLOME REQUIS : Aucun

EXPÉRIENCES : Expérience professionnelle non exigée

COMPÉTENCES : Adaptation, bonne mémoire, dextérité, beaucoup de discrétion, sens de la relation, bonne présentation, bonne élocution, dynamisme, ponctualité, bonnes conditions physiques, travail d'équipe.

FORMATION MIN ACCEPTÉ : NIVEAU 3EME/SECONDE

FORMATION MAX ACCEPTÉ : CAP/BEP - CAP APR Agent Polyvalent de Restauration serait apprécié - Durée de la formation 1 à 2 ans (en fonction du niveau)

LANGUE(S) : Connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères serait un atout (Anglais, Espagnol, Allemand, Chinois,...)

INFORMATIQUE : Non spécifié

PERMIS :

► EXIGENCE(S)

► RÉMUNERATION

Salaire BRUT: Entre 1120 et 1498 € Mensuel

► AIDES DU CNARM



Billet d'avion
aller +
transfert



Allocation
d'arrivée
de 400€



Aide à
l'hébergement
2 mois



Indemnité
forfaitaire
de 500€



Prime
d'installation
de 400€



Indémnité
complémentaire
selon la situation